



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E92916

VALABLE JUSQU'AU 08/12/2023

ÉDITÉ LE 11/10/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1981

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COLMAR 68000

Siret : 320 915 580 00015

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 4029369-001

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1/276253

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1/276253

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : ENTREPRISE DE CHARPENTE WALTER VOGT SARL

5, ROUTE ROMAINE
67140 STOTZHEIM

Téléphone : 03 88 08 95 73

Fax : 03 88 08 25 84

Portable : 07 71 59 28 70

Site Internet :

E-mail : walter.vogt@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
WALTER GEROME GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	26/09/2019
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	26/09/2019
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	26/09/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.